

Société des Poètes et Artistes de  
France (S.P.A.F)  
*Délégation Paris – Ile-de-France*



Concours proposés pour l'année 2010-2011 (Ceci remplace et annule le précédent règlement)

La Délégation Ile-de-France de la Société des Poètes et Artistes de France organise pour l'année 2011 les concours suivants :

- A/ Grand Prix Régional de Poésie de la S.P.A.F.**  
*Concours sans thème imposé ; toutes formes poétiques acceptées.*
- B/ Grand Prix Régional de la Nouvelle de la S.P.A.F.**  
*Concours sans thème imposé ; respecter la forme de la nouvelle.*
- C/ Grand Prix de l'imagination poétique, sur le thème 2011 : « Plume »**
- D/ Grand Prix de l'imagination et de la nouvelle, sur le thème 2011 : « Plume »**
- E/ Grand Prix de Calligraphie, sur le thème « Plume »**
- F/ Grand Prix du Poète Francilien, récompensant un poème (toutes formes possibles) célébrant Paris et/ ou l'Ile-de-France**
- G/ Grand Prix Régional du Jeune Poète 2011, sur le thème « Plume », destiné aux auteurs de moins de 18 ans.**

**Règlement et conditions de participation :**

1. Le concours est ouvert à tous, sans limite d'âge, jusqu'au **20 février 2011**.
2. Chaque candidat peut envoyer jusqu'à **deux** textes par catégorie.
3. Les textes présentés seront **inédits**.
4. Les textes, à l'exception du Grand Prix de Calligraphie, seront dactylographiés en format A4. Chaque poème sur une feuille différente. Les poèmes ne devront pas excéder 32 vers ; les nouvelles seront dactylographiées en caractère 12, interligne simple et auront entre 3 et 8 pages.
5. Chaque œuvre sera envoyée en **4 exemplaires**. (Pour le Prix de Calligraphie : joindre impérativement l'œuvre originale aux photocopies en quatre exemplaires). Envoyer à : Bénédicte Gandois (SPAF), 15 rue Gauthey, 75017 Paris.
6. Pour préserver l'anonymat des candidats, les poèmes et nouvelles présentés porteront, en haut et à droite, un **code** composé d'une lettre et de trois chiffres. Ce même code sera reporté sur une feuille libre, mise sous enveloppe cachetée, et sur laquelle le candidat inscrira très lisiblement le nom de l'œuvre ou des œuvres présentée(s) ainsi que ses coordonnées exactes (adresse et numéro de téléphone, courriel le cas échéant ; pour le Grand Prix du jeune poète, la date de naissance).

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera jointe à cette feuille.

7. Joindre également une **enveloppe timbrée et libellée** aux nom et adresse du candidat pour l'envoi du palmarès.
8. Les œuvres ne seront renvoyées que sur demande expresse du candidat et à ses propres frais.
9. Il sera décerné entre un et trois prix par catégorie. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix si la qualité des textes est jugée insuffisante ; des mentions spéciales peuvent également être attribuées à la demande du jury. Les décisions du jury sont sans appel.
10. Les lauréats du concours ne peuvent à nouveau concourir l'année suivante dans la catégorie dans laquelle ils ont été couronnés mais peuvent se présenter dans une autre catégorie.

### **11. Droits de participation :**

#### **Prix A, B, C, D, E :**

1° : être adhérent de la SPAF et abonné à sa revue trimestrielle *Art et Poésie*, soit 34 euros.

2° : acquitter un droit de participation de 5 euros par texte présenté.

#### **Prix F et G : 5 euros par texte présenté.**

Les droits de participation et, le cas échéant, l'adhésion à la SPAF, doivent être payés par chèque à l'ordre de Bénédicte Gandois (SPAF).

### **12. Remise des prix et Palmarès :**

Les prix consistent en médailles de la Société des Poètes et Artistes de France, diplômes et livres ou objets d'art.

Le palmarès sera publié dans la revue « Art et poésie ».

Un recueil des textes primés sera édité à l'occasion de la remise des prix et mis en vente, dont chaque lauréat recevra deux exemplaires. Les lauréats devront être présents ou représentés lors de la remise des prix. Exceptionnellement, en cas d'absence, les prix ne seront envoyés qu'en contrepartie du règlement des frais d'expédition par le lauréat.

La remise des prix aura lieu le **samedi 7 mai 2011 à Paris**. Tous les concurrents seront avertis et conviés par courrier à la remise des prix, moment convivial de rencontre entre poètes et artistes.



SOCIÉTÉ DES POÈTES ET ARTISTES DE FRANCE

*La Société des Poètes et Artistes de France a été fondée en 1958 par le poète Henry Meillant, soucieux de faire vivre la poésie à tous les niveaux de la société et dans toutes les régions de la francophonie (d'où l'idée de délégués régionaux organisant chacun un concours). Il souhaitait également créer un espace dans lequel chaque poète, qu'il soit débutant ou l'un des plus grands de notre temps, pût s'exprimer : c'est le rôle de notre revue trimestrielle, Art & Poésie. En vous abonnant à Art & Poésie, vous pourrez participer aux concours organisés par chaque délégué régional ; vous pourrez également, tout au long de l'année, proposer vos poèmes en vue d'une éventuelle publication.*

*Blog : <http://artetpoesie.over-blog.com>. Site officiel : <http://spafp.net>.*